

DIEPAT/20-860-1212 du 31/08/2020

**OPERATIONS DE MUTATION DES PERSONNELS DE DIRECTION - RENTREE SCOLAIRE 2021**

Référence : note de service MEN DGRH E2-1 n° 2020-0134 du 26 juin 2020

Destinataires : Mesdames et messieurs les personnels de direction, s/c de messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Dossier suivi par : Mme QUARANTA - chef du bureau 3.02 - Tel : 04 42 91 74 37 - Mme PETRUCCI - Tel : 04 42 91 73 71 - Mme JUVENAL-LAMBERT - Tel : 04 42 91 73 70 - Mail : ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

J'appelle votre attention sur la note de service ministérielle n° 2020-0134 du 26 juin 2020 ci-jointe, informant les personnels de direction désireux de participer aux opérations de mutation pour la rentrée scolaire 2021 de la possibilité de saisir, dans leur portail Agent, leur intention de participation au mouvement 2021.

Cette procédure permettra d'établir une liste des postes susceptibles d'être vacants, qui sera publiée dans les mêmes conditions et délais que la liste des postes vacants, au moment de l'ouverture du serveur en novembre 2020.

La saisie sur Internet des intentions de mutation doit se faire par le portail Agent (via Arena) du **samedi 5 septembre 2020 au mercredi 30 septembre 2020 inclus.**

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Paris le **26 JUIN 2020**

NOTE DE SERVICE

à

Mesdames et messieurs les personnels de direction

s/c de mesdames les rectrices et messieurs les recteurs d'académie

s/c de messieurs les vice-recteurs

s/c de monsieur le chef de service de l'éducation nationale à Saint-Pierre et Miquelon

Secrétariat  
général

Direction générale  
des ressources  
humaines

Service  
de l'encadrement

Sous-direction de la  
gestion des carrières  
des personnels  
d'encadrement

Bureau des  
personnels de  
direction des lycées  
et collèges

DGRH E2-1  
n° 2020-0134

**Objet :** intentions de mobilité des personnels de direction à la rentrée 2021 - recensement des postes susceptibles d'être vacants

Afin de donner une meilleure information aux personnels de direction candidats à la mobilité à la rentrée 2021, une liste des postes susceptibles d'être vacants est portée à leur connaissance dans les mêmes conditions et délais que la liste des postes vacants.

Cette liste de postes susceptibles d'être vacants est constituée par le recueil, en amont des opérations de mobilité, des intentions de participation formulées par la plupart des candidats.

Les modalités de recensement des postes susceptibles d'être vacants et le calendrier des opérations sont les suivants :

### **I - Modalités de recensement des postes susceptibles d'être vacants**

En application de l'article 22 du décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001 modifié :

- peuvent être concernés, les personnels qui, au 1<sup>er</sup> septembre 2021 auront 3 ans d'ancienneté au moins sur leur poste actuel ;

- sont concernés obligatoirement, les personnels de direction dont l'ancienneté sur le poste actuel sera de 9 ans ou plus au 1<sup>er</sup> septembre 2021 et qui devront recevoir une nouvelle affectation à cette date ;

- sont tenus de participer aux opérations annuelles de mutation, les personnels de direction qui comptent 7 ou 8 ans dans le même poste au 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Les personnels affectés en académie et dans les collectivités d'outre-mer (Com) devront saisir leur intention de mobilité dans le Portail Agent de l'application Sirhen sur le site : <https://portail.agent.phm.education.gouv.fr>.

La connexion au Portail Agent est également possible via les Portails Arena et Pléiade.

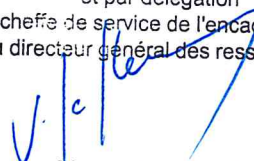
Une plate-forme d'assistance pour le portail Agent reçoit les demandes d'assistance des agents par courriel à [sirhen-portail-agent@ac-toulouse.fr](mailto:sirhen-portail-agent@ac-toulouse.fr).

## II – Calendrier

La saisie des intentions de mobilité se fera **du samedi 5 septembre 2020 au mercredi 30 septembre 2020 inclus**.

Le traitement de ces données permettra ensuite d'informer le plus largement et le plus équitablement possible l'ensemble des candidats lors de la saisie de leurs vœux de mobilité, en novembre 2020.

Pour le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse  
et par délégation  
la cheffe de service de l'encadrement,  
adjointe au directeur général des ressources humaines



Valérie LE GLEUT